

La contribution du Canada à ce fonds, au montant de 15 millions de dollars sur trois ans, comportant un soutien pour l'établissement à Montréal du Secrétariat de l'ONU pour le Fonds, a déjà été approuvée. Le Canada apportera son soutien à d'autres mécanismes de financement similaires mis en oeuvre dans le cadre de futurs accords internationaux sur l'environnement.

D'autres instruments de coopération avec les pays en développement sont actuellement mis en place. Par exemple, la Facilité pour l'environnement global, à laquelle travaille la Banque mondiale en collaboration avec le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), fournira des ressources destinées notamment à la protection de la couche d'ozone et des eaux internationales, à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement planétaire. Le Canada appuie ce projet et participe à sa planification depuis le début.

Les bouleversements politiques en Europe centrale et de l'Est ont donné lieu à de nouvelles initiatives en matière d'environnement. On a récemment créé à Budapest un centre de protection environnementale pour l'Europe centrale et de l'Est qui fournira de l'aide et des renseignements dans le but de résoudre les graves problèmes environnementaux de cette région. Le Canada est membre fondateur de ce centre et apporte un soutien financier à ses activités et projets.

Partenariats bilatéraux

Notre réalité géographique a fait que notre partenaire de loin le plus important en matière d'environnement est les États-Unis. Nous avons, au Canada, tout comme aux États-Unis, mis sur pied des institutions et des mécanismes destinés à minimiser les effets de nos activités sur notre environnement commun.

Les pluies acides, comme on l'a dit plus haut, font l'objet d'une coopération de cet ordre. Il en est de même pour l'amélioration de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. En effet, afin principalement de protéger et de développer les ressources en eau de la région des Grands Lacs, nos deux pays ont créé en 1912 la Commission mixte internationale (CMI), premier des nombreux organismes bilatéraux Canada—États-Unis à avoir vu le jour. Cette commission a élaboré l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, signé par les deux pays en 1972 et amendé deux fois depuis. Fondé sur le principe de la nécessité de prendre en considération l'ensemble de l'écosystème de cette région pour que la qualité de l'eau puisse y être améliorée, l'Accord engage le Canada et les États-Unis à une série de mesures visant à restaurer et maintenir l'intégrité de l'écosystème des Grands Lacs et de leurs régions riveraines.

La protection des populations d'oiseaux migrateurs fait aussi l'objet d'une coopération environnementale Canada—États-Unis. Depuis le début du siècle, les activités agricoles et l'urbanisation ont eu un impact sur les habitats des oiseaux dans nos deux pays. Les efforts faits